

impots.gouv.fr

**Je gère mes biens
immobiliers**



Présentation

Le nouveau service en ligne, nommé « Gérer mes biens immobiliers », est accessible depuis le mois d'août 2021.

Tout usager propriétaire, qu'il soit un particulier ou un professionnel (personne morale), peut désormais, à partir de son espace sécurisé sur impots.gouv.fr, disposer d'une vision nationale de l'ensemble de ses biens bâtis ainsi que de leurs caractéristiques (surface, nombre de pièces, numéro de lot...).

À terme, ce service permettra de répondre en ligne aux obligations déclaratives relatives aux locaux, de dématérialiser les déclarations foncières, de liquider les taxes d'urbanisme, de déclarer l'occupant des locaux d'habitation ou encore de collecter auprès des propriétaires, dans le cadre de la révision des valeurs locatives, les loyers des locaux d'habitation mis en location.

La présente fiche sera mise à jour lors des prochaines évolutions du service à l'automne 2022 (déclarations foncières en ligne et liquidation de la taxe d'urbanisme) et en janvier 2023 (déclaration de la situation d'occupation et des loyers).

